



HONORAIRES D'AGENCE 1^{er} juillet 2024

TRANSACTIONS VENTE

De 10 001 à 100 000 euros	11 %	} MAXIMUM
De 100 001 à 200 000 euros	10 %	
De 200 001 à 300 000 euros	9 %	
De 300 001 à 400 000 euros	8 %	
De 400 001 à 500 000 euros	7 %	
De 500 001 à 600 000 euros	6 %	
De 600 001 à 700 000 euros	5 %	
De 700 001 euros et plus	4 %	

TRANSACTIONS LOCATION

Usage d'habitation loi 89 : Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée sont de 16,50 % TTC du loyer annuel hors charges (50% bailleur, 50% locataire) Ou 13€/m² de surface habitable.

Hors honoraires d'état des lieux de sortie à la charge du bailleur 3€/m² de surface habitable

Usage d'habitation meublé : Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée sont de 16,50 % TTC du loyer annuel hors charges (50% bailleur, 50% locataire) Ou 13€/m² de surface habitable.

Hors honoraires d'état des lieux de sortie à la charge du bailleur 3€/m² de surface habitable

Usage commercial ou professionnel : 8% TTC du loyer biennal

Rédaction de bail à partir de : 650 euros TTC

Rapport estimatif immobilier à partir de : 450 euros TTC

Estimation de valeur locative à partir de 150 euros TTC

« Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires »